



LES CAHIERS DE L'ACAREF

REGARDS PLURIDISCIPLINAIRES SUR LA RECHERCHE
FRANCOPHONE ET FRANCOPHILE D'AFRIQUE

Cordonné par

Koffi Ganyo AGBEFLE & Jean-Philippe ZOUOGBO

LES CAHIERS DE L'ACAREF



***Sous la Direction de Jean-Michel ELOY,
Université de Picardie, France***

Domaines:

Langues

Histoire

Géographie

Droit

Science politique

Sciences sociales



Volume 1 No 3, Décembre 2019 ISBN 9782953729962

***REGARDS PLURIDISCIPLINAIRES SUR LA RECHERCHE
FRANCOPHONE ET FRANCOPHILE D'AFRIQUE***

Coordonné par Koffi Ganyo AGBEFLE & Jean-Philippe ZOUOGBO

Numéro dirigé par

Jean-Miche ELOY

Décembre 2019/ version numérique

N°2020/1 (version papier)

Volume 1 No 3, Décembre 2019 ISBN 9782953729962

MISE EN CONTEXTE ET PRESENTATION DE L'ACAREF

Il nous fait grand plaisir de vous présenter le Vol. 1 No 3 des CAHIERS DE L'ACAREF. Le présent Numéro s'étale sur trois tomes différents en lien avec les Lettres, Langues, Sciences sociales et Sciences humaines tout en gardant son caractère fortement transdisciplinaire et pluridisciplinaire.

Qui sommes-nous ?

L'ACAREF est une structure de mutualisation et de coopération entre enseignants, enseignant-chercheurs, chercheurs et Experts francophones dans une perspective transdisciplinaire. L'ACAREF est née de la synthèse des rencontres qui ont lieu entre chercheurs de différentes spécialités et de différentes nationalités au cours de ces 5 dernières années à l'Université de Legon, Accra, Ghana, à l'initiative du **laboratoire DELLA**. L'objectif fondamental de l'ACAREF est de réunir des décideurs politiques, des chercheurs et des membres de la société civile en vue de soulever clairement les questionnements sociaux dans leurs enjeux politiques, culturels, linguistiques, économiques et philosophiques au niveau des institutions africaines et internationales. L'ACAREF, répond ainsi aux caractéristiques d'un observatoire. Elle a un rôle actif, recueille des informations auprès des réseaux de chercheurs de différentes disciplines et autres partenaires, les analyses et les diffuse si elle les juge pertinentes. En clair, l'ACAREF publie les travaux de recherche ou fait référence aux études existantes en Lettres, Langues, Sciences Sociales et Humaines. De plus, elle produit elle-même des articles originaux et peut conduire des études et recherches en francophonie à partir des stratégies qu'elle élabore et propose aux multiples acteurs dans le domaine des langues et du plurilinguisme. Tel est l'esprit général du projet explicité ci-après. Bref, l'ACAREF intervient dans les domaines suivants : Enseignements-Recherches-Expertise francophone et francophile en Afrique. L'ACAREF/DELLA, comme certains aiment l'appeler, a aujourd'hui des répondants dans plusieurs pays d'Afrique, 3 pays d'Europe et au Canada.

Nos répondants/Afrique :

BENIN

AGUESSY Yelian Constant, Université de Parakou, Bénin

AGOINON Norbert, Université de Parakou, Bénin

COTE D'IVOIRE

LEZOU KOFFI Aimée-Danielle, UFHB, Abidjan, Côte d'Ivoire

KOUAME Koia Jean Martial, Univ. UFHB, Cocody, Côte d'Ivoire

GHANA

YENNAH Robert, University of Legon, Ghana

NUTAKOR Mawushi, University of Ghana, Legon

KOFFI Samuel, University of Legon, Ghana

MAROC

RAHMA Barbara, Université de Thiès, Maroc

NIGER

ELHADJI YAWALE MAMAN, Université de Zinder, Niger

NIGERIA

BIRMA Mariam, Ahmadu Bello University, Zaria, NIGERIA

BURKINA FASO

TIENDREBEOGO-SAWADOGO Awa, 2^e Jumelle, Université de Ouagadougou 1

NAPON Abou, Université de Ouagadougou 1, Burkina Faso

TOGO

TCHAGNAOU Akimou, UL Togo

AFELI Kossi Antoine, UL Togo

SENEGAL

AMENYAH Efua Irène, Université Gaston Berger de Saint-Louis, Sénégal

THIAM Khadimou Rassoul, Université Gaston Berger de Saint-Louis, Sénégal

SOW N'diémé, Université de Ziguinchor, Sénégal

Nos répondants en Europe :

ITALIE

RANISI Ciro, Université de Naples Federico II, Italie

PUELATO Daniella, Université de Naples Federico II, Italie

FRANCE

AGRESTI Giovanni, UBM, France

DAO Yao, Université de Lyon 2, France

FRATH Pierre, Université de Reims, France

TREMBLAY CHRISTIAN, OEP Paris France

DEVRIESERE Viviane, ISFEC Aquitaine, Bordeaux France

Nos répondants au Canada:

HIEN Amélie, Université Laurentienne, Canada

LEMAIRE Eva, Université d'Alberta, Canada

TCHEHOUALI Destiny, Montréal, Canada

Institutions/ Associations/ Réseaux Partenaires :

OIF : Organisation Internationale de la Francophonie

OEP : Observatoire Européen du Plurilinguisme

RUIPI : Réseau Universitaire International pour la Promotion de l'Interculturel

POCLANDE : Populations-Cultures-Langues et Développement

Que faisons-nous d'autre ?

L'ACAREF organise chaque année une série de colloques et rencontres internationaux dont l'évènement phare est le Congrès Mondial des Chercheurs et Experts Francophones. Elle organise également, depuis 2018, Les ASSISES DOCTORALES FRANCOPHONES ET LE FORUM DES JEUNES CHERCHEURS.

QUELQUES REALISATIONS DE L'ACAREF/DELLA

Les colloques

- Colloque international pluridisciplinaire **Education, Linguistique, Cultures et Didactique des langues (1^{ère} Edition) 10 ans de Francophonie au Ghana**, les 11, 12 et 13 Février 2016 / 70 Participants, ACCRA LEGON GHANA
- Colloque international pluridisciplinaire **Education, Linguistique, Cultures et Didactique des langues (2^e Edition) sur *L'avenir du français en Afrique***, les 22, 23 et 24 mars 2017/ 155 Participants, ACCRA LEGON GHANA
- Colloque international pluridisciplinaire **Education, Linguistique, Cultures et Didactique des langues (3^e Edition) sur le *PLURILINGUISME : langues et cultures d'enseignement***, 4, 5 et 6 avril 2018/ 210 Participants, ACCRA LEGON GHANA
- **ACAREF/DELLA : 1^{er} congrès mondial des chercheurs et experts francophones**, 11 au 14 juin 2019/ 410 Participants, ACCRA LEGON GHANA

Quelques publications

Agbelle K. G & Constant Yelien Aguessy (Coord.), *Langues, formations et pédagogies : le miroir africain*, Collection PLURILINGUISME, Volume 1 No 3, Mai 2019. ISBN 978-2-9537299-8-6

Agbelle K. G. & Karen Ferreira-Meyers (Coord.), *Ecoles et politiques linguistiques familiales en contexte africain*, Revue DELLA/AFRIQUE, Volume 1 No 2, Décembre 2018. ISBN

978-2-9537299-3-1

Agbefe K. G. (Dir.) *Gouvernance, discours et développement en Afrique : interroger les sciences humaines ?* Les Cahiers de l'ACAREF, Vol. 1 No 1, Décembre 2018. ISBN 978-2-9537299-6-2

Agbefe K. G. & Robert Yennah (Coord.), *Ecoles, langues et cultures d'enseignement en Afrique*. Collection PLURILINGUISME, Vol.1 No 2, OEP France, 2018. ISBN 978-2-9537299-8-6

Agbefe K. G. & A. D. Lezou-Koffi (Dir.), *Quel avenir pour le français ? Regards croisés sur la francophonie et le plurilinguisme*, Revue DELLA/AFRIQUE Vol. 1 No 1, Ghana, Mars 2018. ISBN 978-2-9537299-3-1

Agbefe K. G. (Coord.), *Systèmes éducatifs africains : l'enseignement du français et des langues nationales*, Revue Les Cahiers du CEDIMES, Vol.12 No. 3 France 2018. ISSN - L : 1954-3859 / ISSN: 2110-6045

Agbefe K. G. (Coord.), *Plurilinguisme et enseignement du français en Afrique sub-saharienne*, Collection Plurilinguisme, 2017/1, Observatoire Européen du Plurilinguisme, France ; sous la Direction de Christian TREMBLAY. ISBN 978-2-9537299-8-6

Agbefe K. G. (Coord.), *Langages et développement*, Actes de Colloque, 10 ans de Francophonie au Ghana (11, 12 et 13 février 2016, Revue Cahiers du CEDIMES Vol. 11 No 1/2017, France ; sous la Direction de Marc RICHEVAUX et Claude ALBAGLI (en ligne). ISSN - L : 1954-3859 http://www.cedimes.com/attachments/article/32/Cedimes_vol_11-1.pdf / ISSN: 2110-6045

Quelques perspectives

Pour l'an 2020 :

- Les Assises Doctorales Francophones et le Forum des Jeunes chercheurs, 28 au 30 janvier 2020, Université Gaston Berger, Sénégal
- Les Journées d'Etudes autour de la thématique Relations Afrique-France-Afrique dans les champs disciplinaires des Lettres, Langues et Sciences sociales/humaines, 24 et 25 mars 2020, Université de Bordeaux Montaigne, France.
- Le Forum des Experts Francophones/Francophiles, les 8 et 9 avril 2020, Conseil de l'Europe, Strasbourg, France.
- Le Congrès Mondial de Chercheurs et Experts Francophones, Episode II, du 22 au 26 juin 2020, à l'Université de Parakou, Bénin/ Congrès itinérant entre Cotonou et Parakou.

Quelques projets phares sont en cours de réalisation :

- L'ouverture très prochaine de la 1^{ère} Université d'Excellence Francophone d'Afrique
- L'ouverture d'une Résidence d'Etudes et de Recherches (RESIDER)
- L'ouverture d'une école Modèle d'Afrique (primaire et collège)

Sur le plan humanitaire, l'ACAREF accompagne des ONG dans la réalisation des projets sociaux, culturels et scolaires pour venir en aide aux écoles, aux enfants démunis et aux populations rurales enclavées en Afrique.

Prix de la reconnaissance

- Prix de la recherche francophone d'Afrique/ Section ALL (Art, Lettres, Langues)
- Prix de la recherche francophone d'Afrique/ Section SHA (Sciences Humaines Africaines)

L'accueil de Stagiaires (doctorants ou Postdoctoral) pour de courts séjours de recherche.

Comité scientifique international élargi

- AFELI Kossi Antoine, Université de Lomé, Togo
- AGRESTI Giovanni, Université Bordeaux Montaigne, France
- AMEGBLEAME Simon, Université de Lomé, Togo
- BADASU Cosmas. K., Université de Legon, Ghana,
- DAO Yao, Université de Lyon 2, France
- DEVRIESERE Viviane, Isfec Aquitaine, Bordeaux France
- ELHADJI YAWALE MAMAN, Université de Zinder, Niger)
- HIEN Amélie, Université Laurentienne, Canada
- KOUDJO Bienvenu, Université d'Abomey Calavi, BENIN
- LEMAIRE Eva, Université d'Alberta, Canada
- LEZOU KOFFI Aimée-Danielle, UFHB, Abidjan, Côte d'Ivoire
- MAURER Bruno, Université de Montpellier 3, France
- NAURON Abou, Université de Ouagadougou 1, Burkina Faso
- NUTAKOR Mawushi, Université de Legon, Ghana
- SANDS Sarah, Université de Strasbourg, France
- TCHEHOUALI Destiny, Montréal, Canada
- TIJANI Mufutau A., PhD, A. Bello University Zaria, Nigéria
- TUBLU Yves, CELHTO UA Niamey, Niger
- YEBOUA Kouadio D., ENS UFH Côte d'Ivoire
- YENNAH Robert, Legon University, Ghana
- ZOUOGBO Jean-Philippe, Université Paris-Diderot, France

LES CAHIERS DE L'ACAREF

Volume 1 No 3, Décembre 2019

ISBN 9782953729962

SOMMAIRE

<p>La dynamique de l'occupation du sol urbain de Bouaké à l'épreuve des contraintes environnementales, Abe Pierre Achoukou, Bazoumana Diarrassouba & Noël Kpan VEI, <i>Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)</i>.....</p> <p>Systèmes de transport urbain collectifs dans le grand Cotonou ouest (Cotonou et Abomey-calavi) : approche cartographique, <i>Auguste Tognidé HOUINSOU, Clément ADJIRE, José Edgard GNELE, & Vincent O. A. OREKAN P(Bénin)</i>.....</p> <p>La représentation de l'islam dans <i>Ousmane Dan Fodio, serviteur d'Allah</i> d'André Salifou et <i>El hadj Omar</i> de Gérard Chenet, Chaïbou DAN-INNA, <i>Université d'Abdou Moumouni (Niger)</i>.....</p> <p>Analyse comparée du nombre de jours pluvieux et/ou secs (non pluvieux) sur deux régions du Sénégal, Cheikh FAYE, Djibrirou Daouda BA, Arona SOW (Sénégal).....</p> <p>Gestion environnementale des projets de transport d'énergie électrique par la communauté électrique du Bénin, Codjovi MINGNANNOU, Sotelle HOUËSSOU, Euloge OGOUWALE & Christophe S. HOUSSOU (Bénin).....</p> <p>Motivations des étudiants pour les zones faiblement desservies en côte d'ivoire, Daouda DOUKOURE, Kobenan ADJOURMANI, Aminata Soltié COULIBALY-KONE, Sassor Odile Purifine AKE-ODILE & Dinard KOUASSI (<i>Côte d'Ivoire</i>).....</p> <p>Le fonctionnement des échanges frontaliers dans la ville frontalière de niabé à l'est de la cote d'ivoire, Datté Anderson KOUADIO, <i>Université Félix Houphouët Boigny Abidjan-Cocody (Côte d'Ivoire)</i>.....</p> <p>Black Characters in the California Fiction, Didier Arcade LOUMBOUZI, <i>Université Marien Ngouabi - Brazzaville (Congo)</i>.....</p> <p>Conquête du pouvoir politique et récompenses du pouvoir : une étude du règne du roi mbagaan nduur (1493 -1513) du saalum, Diome FAYE, <i>Université Cheikh Anta DIOP, Dakar (Sénégal)</i>.....</p> <p>Projet pilote de cogestion et gestion durable de la pêche lacustre à Kossou (Côte d'Ivoire), SEKONGO LARGATON GUÉNOLE, DOSSO YAYA & ABOYA Narcisse (<i>Côte d'Ivoire</i>).....</p>	<p>14</p> <p>30</p> <p>46</p> <p>61</p> <p>82</p> <p>94</p> <p>107</p> <p>122</p> <p>137</p> <p>146</p>
--	---

Les illusions de la coopération bénino-soviétique 1974 à 1989, <i>Ebénezér</i> Korè SEDEGAN, <i>Université d'Abomey-Calavi(Bénin)</i>	164
Abobo, un quartier abidjanais presque en marge de la politique ivoirienne de "butanisation", Fernand Séka AYENON, Thérèse Alida Gngangoran ADOU, Solange Chibou ADOU & Axel Désiré Dabié NASSA, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire).....	178
L'initiation dans l'épopée : de la fonction utilitaire à la culture négro-africaine, Gabriel Tiegnon TOLA, Ecole Normale Supérieure (E.N.S.) Abidjan(Côte-d'Ivoire).....	194
Contraintes pluviométriques aux développements de la culture du maïs au cours de la seconde saison des pluies dans les plateaux Batéké en république du Congo, Guy Aymar MIAME MOUELO, Destyles Van KOMBYLA & Thierry Rolland ITOUA, <i>Département de Géographie, faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines</i>	205
Problématique de l'accès des partis politiques de l'opposition aux medias publics sous boni yayi : 2006-2016, Hermann W. ADIMOU, Rogatien M. TOSSOU, Raoul F. HOUINDO, Gédéon R. KIKI, <i>Université d'Abomey-Calavi(Bénin)</i>	220
Mutations urbaines et mobilités résidentielles à Lomé, Iléri DANDONOUGBO, Lamourджа BIALI, N'KERE Komi, Université de Lomé(Togo).....	239
Pression foncière et production agricoles dans la commune de Klouekanme au Bénin, Josias ADEGNANDJOU, <i>Laboratoire de Géographie Rurale et d'Expertise Agricole (Bénin)</i>	254
Installation et organisation de la colonie du Dahomey par l'administration française de 1894 à 1960, KOCHARE O. Placide, TOSSOU M. Rogatien, Université d'Abomey-Calavi (Bénin).....	283
Stratégies de survie des ménages pauvres pour un développement spatial équitable et durable à Abidjan, l'exemple du quartier biabou à abobo, Konakou Martin DIBY, <i>Université Félix Houphouët Boigny Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire)</i>	295
La démocratie providentielle en Afrique centrale entre contraintes internationales et contradictions nationales : quelle gouvernance pour les états en quête de développement? Marc Luciani EWODO, Université de Yaoundé II (Cameroun)	312
La coopération décentralisée à Akpro-Misséréti au Bénin, entre mobilisation de ressources et dépendance, Marius K. VODOUNNON TOTIN, Emilia AZALOU-TINGBE & Lucerno T.	

YEDENOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin).....	333
Les Accords de paix : un instrument prioritaire de gestion et de résolution spatio-temporel des crises internes en Afrique, NGUEFACK NKOUEBO Jacques Serge, Université de Yaoundé II-Soa (Cameroun).....	346
Transport international de la mangue fraîche passant par le port d'Abidjan, Seydou OUATTARA, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire).....	358
Le Nurbado Simadoali et la reconstitution de la Haute Volta (1932-1962), Yao Marcel KOUAKOU(RCI), Salifou IDANI (Burkina Faso).....	372
Une méthodologie de mesure de la pression anthropique sur une lagune estuarienne, le cas de la lagune Ebrié à Abidjan (sud-est de la cote d'ivoire), Ali DIARRA, Université Jean Lorougnon Guédé (Daloa).....	381
Estimation des émissions dues à la déforestation dans le bassin moyen de la Sota (Nord-Benin), Yaya ISSIFOU MOUMOUNI & Ismaïla TOKO IMOROU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin).....	394

PROBLEMATIQUE DE L'ACCES DES PARTIS POLITIQUES DE L'OPPOSITION AUX MEDIAS PUBLICS SOUS BONI YAYI :

2006-2016

Hermann W. ADIMOU

Université d'Abomey-Calavi

Laboratoire de Recherche Rétrospective-Afrique (LabRA)

E-mail : hadimou2@gmail.com

Rogatién M. TOSSOU

Université d'Abomey-Calavi

Laboratoire de Recherche Rétrospective-Afrique (LabRA)

Raoul F. HOUINDO

Université d'Abomey-Calavi

Laboratoire de Recherche Rétrospective-Afrique (LabRA)

Gédéon R. KIKI

Université d'Abomey-Calavi

Laboratoire de Recherche Rétrospective-Afrique (LabRA)

Résumé

Le Bénin, à la faveur de la Conférence des forces vives de la nation de février 1990, opte pour un régime démocratique de multipartisme intégral. Ce vœu s'est matérialisé avec la création de nombreux partis, instaurant dès lors, une diversité d'opinion. Et pour assurer un égal accès des différents courants politiques aux médias en général et aux médias publics en particulier, des actes réglementaires sont pris. Mais dans la pratique, les médias publics sont caporalisés par le pouvoir et sa majorité. Il faut attendre les périodes électorales pour voir « un effort de la part des médias publics pour accorder des temps de parole égaux aussi bien aux partisans du pouvoir en place qu'à ceux de l'opposition » (CDFDH et CROP, 2018, p. 15). L'objectif de cette recherche est de contribuer à l'amélioration, au Bénin, d'un accès équitable de toutes les tendances politiques aux médias publics. La méthodologie utilisée pour cette recherche a consisté en une exploitation judicieuse et adéquate des sources écrites et orales. La collecte des données a été faite à travers la recherche documentaire, les sources d'archives et les témoignages. Les résultats de cette recherche montrent que les médias du service public, entre 2006 et 2016, sont beaucoup plus favorables aux acteurs de la majorité présidentielle que ceux des partis et mouvements de l'opposition. Une situation qui a amené ces derniers à mener des actions sans grand succès.

Mots clés : *Bénin, démocratie, partis politiques, médias publics*

Abstract

Benin in favor of the National Conference of the forces of February February 1990 opts for a democratic system of integral multiparty. This wish materialized with the creation of many parties, thus establishing a diversity of opinion. And to ensure equal access of different political streams to the media in general and the public media in particular, regulatory acts are

taken. In practice, public media are caparisoned by power and its majority. It is necessary to wait for the electoral periods to see "an effort on the part of the public media to grant equal time to the supporters of the ruling power as well as those of the opposition". The objective of this research is to contribute to the improvement in Benin of equitable access of all political tendencies to the public media. The methodology used for this research is a judicious and adequate use of written and oral sources. Data collection was done through desk research, archival sources and testimonials. The results of this research show that the public service media between 2006 and 2016 are much more favorable to the actors of the presidential majority than those of the opposition parties and movements. A situation that led them to take action without much success.

Key words: *Benin, democracy, political party, public media*

Introduction

Au Bénin, à partir d'avril 2006, avec l'arrivée au pouvoir de Boni Yayi, « l'environnement politique des médias [...] a connu de profondes ruptures » (F. Nouwligbeto, 2008, p. 69). En effet, très accro de la communication, le président Boni Yayi « ne conçoit pas, personnellement, l'exercice du pouvoir sans les médias. Pour lui, diriger un pays, c'est aussi et surtout communiquer. Etre président, c'est être perçu » (F. Nouwligbeto, 2008, p. 65). Dès lors, fait remarquer B. Houssou (2016, p. 20), « la presse du service public a été littéralement noyée dans la communication politique, en faveur du Chef de l'Etat ». Les rediffusions de certaines émissions de *la Télévision nationale* notamment les documentaires, les spots publicitaires et autres, ne visent pas d'après F. Nouwligbeto, (2008, p. 140) à « informer, mais aussi et surtout de persuader l'opinion publique du bien-fondé de la politique gouvernementale menée par un chef d'Etat qui est présenté par ses partisans, comme un messie ». Et pour parvenir à faire adopter aux populations cette vision, il faut œuvrer par tous les moyens pour empêcher les voix discordantes sur les chaînes publiques. Pendant qu'un accès illimité est accordé aux partis et mouvements politiques de la mouvance présidentielle sur les médias publics, on limite les partis de l'opposition. « L'UN, le PRD, la RB, le PRD... n'avaient pas accès aux médias publics. Mais lorsqu'on y tient, ce n'est qu'une seconde et le reportage extirpé de l'essentiel »^{xi}. Tout ceci est fait en violation des dispositions légales qui consacrent l'accès équitable des partis politiques aux médias publics. L'objectif de cet article est de démontrer qu'au Bénin, l'accès des partis politiques aux médias publics, entre 2006 et 2016 n'est pas équitable. Il se veut une contribution à l'amélioration, au Bénin, d'un accès équitable de toutes les tendances politiques aux médias publics. La démarche

méthodologique adoptée a consisté à l'exploitation croisée des informations issues des recherches documentaires et les sources orales. Le traitement desdites informations a permis de structurer le présent travail en trois parties qui abordent successivement le cadre juridique et institutionnel, la caporalisation des médias publics par la mouvance présidentielle et le combat des acteurs politiques et journalistes pour un accès équitable des partis politiques aux médias publics.

Cadre juridique et institutionnel de l'accès équitable aux médias publics

1.1- Cadre juridique

Les délégués à la Conférence des forces vives de la nation de février 1990, ont opté pour un régime politique de multipartisme intégral, rompant ainsi avec près de deux décennies de parti unique. Et pour traduire en acte cette vision, des dispositions légales ont été prises. Ainsi, l'article 5^{ème} de la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, place les partis politiques au cœur de l'animation de la vie politique. Et pour accomplir leur mission, la loi n°2001-21 du 21 février 2003 portant Charte des partis politiques, leur garantit, en ces articles 10 et 11 « [...] un accès équitable aux moyens officiels d'information et de communication [...] » pour « [...] exprimer leurs opinions sur toute question d'intérêt local, national ou international ». Il est, à cet effet, fait obligation à la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HACC), conformément aux dispositions de l'article 142 de la Constitution, de : « veiller au respect de la déontologie en matière d'information et d'accès équitable des partis politiques, des associations et des citoyens aux moyens officiels d'information et de communication ». Celle-ci a, dans un premier temps, pris la décision n°95-062/HAAC du 03 novembre 1995 pour organiser l'accès équitable des partis politiques, des associations et des citoyens aux médias du service public. Aujourd'hui, c'est la décision n°98-050/HAAC du 17 juin 1998 qui organise cet accès.

1.2- Cadre institutionnel

L'une des décisions prise à l'historique Conférence des forces vives de la nation de février 1990, est de soustraire les médias, en général et ceux du service public en particulier, de l'emprise politique. A cet effet, les délégués ont recommandé la création d'une institution à l'instar du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) en France, pour réguler les médias dans la perspective de la pluralité médiatique au Bénin. L'article 24 de la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, dispose que : « la liberté de la presse est reconnue et garantie par l'Etat. Elle est protégée par la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication dans les conditions fixées par une loi organique ». Ce vœu matérialisé dans la loi fondamentale ne prendra corps que le 13 juillet 1992 avec le vote effectif de la loi organique, la loi n°92-021 du 21 août 1992 qui précise la composition, les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la HAAC. Mais concrètement, il faut attendre le 14 juillet

1994, pour voir installés les membres de la première mandature de la HAAC. Cette institution qui est la première en matière de régulation des médias dans la sous-région ouest-africaine, a pour principale mission selon l'article 142 de la Constitution du Bénin, de : « [...] garantir et d'assurer la liberté et la protection de la presse, ainsi que tous les moyens de communication de masse dans le respect de la loi ». Mais dans la pratique, cette institution, a du mal à jouer convenablement cette mission régaliennne. Elle est taxée de complaisance face aux dérives des médias publics et d'autoritarisme envers les médias privés.

La caporalisation des médias publics par la mouvance présidentielle

2.1. Une couverture factuelle des activités politiques par *La Nation*

Média élitiste, le quotidien du service public, *La Nation* s'adresse à une cible particulière. Il s'agit, essentiellement, des intellectuels tant nationaux qu'étrangers. Sa ligne éditoriale change au gré de chaque régime politique. Organe du militantisme révolutionnaire sous le PRPB, le quotidien du service public a depuis le 2 mai 1990, changé de statut en « devenant un organe de service public [...] »^{xiii} pour « servir tous les Béninois, c'est-à-dire la nation béninoise sans exclusive »^{xiv}. R. Azifan écrit en évoquant *La Nation*, que : « (...) quotidien de service public et non gouvernemental, il joue son rôle d'organe de service public tout en résistant à toute pression politique ou économique d'où qu'elle vienne »^{xv}.

Et à J. Carlos (2010, p. 6) de préciser que :

« le quotidien *La Nation* symbolise à lui tout seul les mutations qu'a connues la presse dans notre pays. En ce qu'il marque le passage de l'ère du tout Etat à l'ère du moins d'Etat. ».

Une appréciation qui est loin de la réalité. En effet, les productions du quotidien du service public sous le régime du président Yayi sont caractérisées par des comptes rendus des activités institutionnelles et évènementielles. Les commentaires et les éditoriaux ont été progressivement abandonnés au fur et à mesure que les Conseillers en communication du président Boni Yayi ont commencé à dire toutes leur gêne à propos. W. L. Houngbédji (année non précisée, p. 87-88) écrit :

Par exemple, le jeudi 17 août 2006, deux jours après le limogeage de la ministre Colette Houéto pour des raisons vagues, je signais un papier intitulé : "Colette Houéto victime du changement ou d'intrigues politiciennes ? ". En fait, elle aurait payé pour avoir résisté à la volonté du Chef de l'Etat de lui imposer ses collaborateurs dont, en premier, le Directeur de cabinet. Elle réussira à nommer celui qu'elle voulait. Et c'est parce qu'elle aurait raconté à ce dernier les conditions épiques dans lesquelles elle avait obtenu sa nomination, lequel les aurait répétées à la cérémonie des couleurs, qu'elle aurait été débarquée au motif de restauration de l'Etat et de la cohésion gouvernementale. Dans

la même journée, je fus convoqué au cabinet du ministre en charge de la Communication, Venance Gnigla, sur instruction du conseiller technique à la communication du chef de l'Etat, Didier Aplogan. A l'occasion, alors que nous nous présentons, le ministre me dit : "Ah c'est vous qui écrivez des âneries dans le journal !" Le conseiller lui-même expose que *La Nation* est le journal de référence et que si nous écrivons des choses du genre, c'était donner le feu vert aux autres pour écrire plus sinon pire sur le régime. Il nous demandait quelle honte il y avait à être un journal gouvernemental, et nous passait la pommade en nous disant que *La Nation* comptait beaucoup pour eux.

Après cet échange, le ministre a continué sa pression sur les responsables de l'ONIP et de *La Nation*. Il les aurait instruits comme écrit W. L. Houngbédji (année non précisée, p.140) :

[...] qu'il fallait me sortir de la rédaction. Pour ce faire, il aurait proposé de me faire une promotion pour que je ne prenne pas la mesure comme une sanction. Même l'hypothèse de me maintenir à mon poste de responsabilité mais en m'interdisant désormais de faire des analyses et des commentaires, ne l'aurait pas agréé au point qu'il aurait dû préciser qu'il avait l'impression de ne pas être compris, et aurait ajouté qu'il s'agissait d'une injonction [...].

Non seulement, les analyses et commentaires ont été arrêtés mais aussi il a été sorti de la rédaction du journal. Dès lors, les productions du quotidien du service public seront essentiellement, des comptes rendus d'activité. Un traitement factuel de l'information et de l'actualité qui a irrité beaucoup d'acteurs qui ont fini par se désintéresser du journal. On n'achète plus le journal public pour lire un article, mais pour lire les offres d'emploi, les appels à manifestation d'intérêt. Toute chose qui a amené Joseph Ogouchi, ancien Conseiller à la HAAC à suggérer aux journalistes de *La Nation*, « [...] d'aller un peu plus au-delà du factuel et de l'événementiel »^{xvi}. On y voit, un journal gouvernemental. Parce que consacré en majorité aux activités du Chef de l'Etat, des membres du gouvernement, des comptes rendus des activités des directions et services déconcentrés, des entreprises d'Etat et des sociétés privées... En un mot, c'était un journal qui fait de la communication institutionnelle. Wallys Zoumarou, député G13 d'alors déclare :

Ce qui est un peu déplorable, c'est que des fois, les journalistes ont tendance à transformer l'organe en une sorte d'instrument de louange et de satisfecit au gouvernement. Le journal devient en quelque sorte le griot du pouvoir. Ce qui sort un peu du rôle de l'organe^{xvii}.

Les publications politiques ne dérogent pas à cette ligne de conduite presque érigée en règle au niveau du quotidien national. En effet, les différentes publications politiques ne sont que des comptes rendus d'activité politique. Toujours est-il qu'une part belle est réservée aux partis politiques de la mouvance présidentielle en ce qui concerne les éléments diffusés en période non électorale. La figure 1 présente la proportion des articles publiés pour la mouvance et l'opposition dans le quotidien national en 2009, 2010 et 2011.

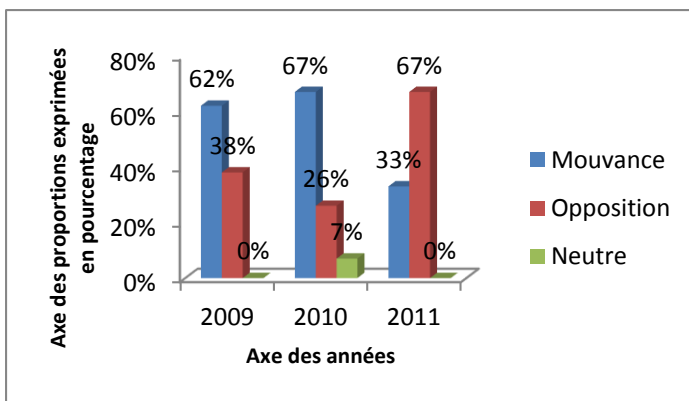


Figure 2 : Proportion d'éléments publiés dans *La Nation* pour les partis et mouvements politiques entre 2009 et 2011

Source : Réalisation sur la base des archives de *La Nation*, avril 2019.

Cette figure montre clairement combien, les éléments publiés dans les colonnes du quotidien public au profit de la mouvance présidentielle dépassent largement ceux diffusés pour le compte des partis de l'opposition. En 2009 et 2010, les partis politiques de la mouvance présidentielle ont bénéficié respectivement de 62 % et 67 % des articles publiés dans les colonnes de *La Nation* contre 38 % et 26 % pour le compte de l'opposition politique. C'est seulement en 2011, pendant la période d'avant les pré-campagnes électorales qu'on a constaté un regain d'activité au niveau de l'opposition politique qui a eu 67 % d'éléments publiés contre 33 % pour la mouvance.

C'est un tout un autre constat qui est fait au niveau de la radio du service public.

2.2. *La Radio Nationale : un outil d'expression plurielle*

L'opinion plurielle est une réalité sur les antennes de *la Radio nationale*. Malgré qu'elle soit le média public qui couvre plus le territoire national, la radio du service public s'efforce dans le traitement des informations politiques, d'être équitable. D'après une enquête d'opinion conduite par le Baromètre des Médias Africains (2009, p. 41), à « *la Radio nationale*, les informations diffusées sont équitables, justes et reflètent l'ensemble des différents points de vue et opinions ». Contrairement à *La Télévision nationale* qui est sous le poids du contrôle politique, comme il sera analysé plus loin, *la Radio nationale* favorise un accès pluriel à ses antennes. Les partis et personnalités politiques tant de la mouvance que de l'opposition ont le même privilège au niveau de la radio publique. André-Marie Johnson confie que : « certains éléments que *la Télévision nationale* refuse de diffuser, le sont à *la Radio nationale* »^{xviii}. C'est le cas par exemple de la marche du 11 décembre 2014 organisée par l'opposition politique au régime du président Yayi. Elle était conduite par l'Union fait la Nation. Les journalistes de *La Télévision* et de la Radio du service public n'ont pas fait le compte-rendu de cette marche de l'opposition politique de la même manière. Parlant du reportage diffusé à *La télévision nationale*, les journalistes de l'ORTB écrivent :

nous avons constaté avec amertume et consternation la diffusion à la télévision nationale du reportage d'Henri Zinwota de ce 11 décembre 2014 sur la marche de la plate-forme des forces démocratiques. Comme vous le constaterez en le visionnant, ledit reportage ne respecte aucune des normes professionnelles que notre collègue est censé connaître du haut de son expérience pluriannuelle dans la pratique du journalisme^{xix}.

Ce traitement qui ne rend pas compte de la réalité observée sur le terrain amène le Collectif des journalistes et assimilés de l'ORTB à faire remarquer que « le service de l'information de *la Télévision nationale* n'était pas la seule rédaction de l'Ortb sur le terrain »^{xx}. Ils observent que :

le service de l'information de Radio Bénin, celui de la Radio Rurale, ainsi que la rédaction web de l'Ortb étaient également de la partie. Aucun des journalistes de ces différentes rédactions n'ont fait les constats que rapporte la télévision nationale et qu'il nous plaît de souligner ici : les reportages de Henri N'Dah-Sékou dans les journaux de 13 heures et de 19 heures du jeudi 11 décembre 2014 de *la Radio nationale*^{xxi}.

C'est dire que le traitement de l'information politique à *la Radio nationale* est fait avec un souci d'équité et d'équilibre. Il est régulièrement organisé des débats contradictoires au niveau de la radiodiffusion publique. Mieux, il n'y a pas un grand écart entre les partis politiques de la mouvance et ceux de l'opposition

en ce qui concerne l'accès à *La Radio nationale*. La figure ci-contre présente l'accès des partis politiques à *La Radio nationale*.

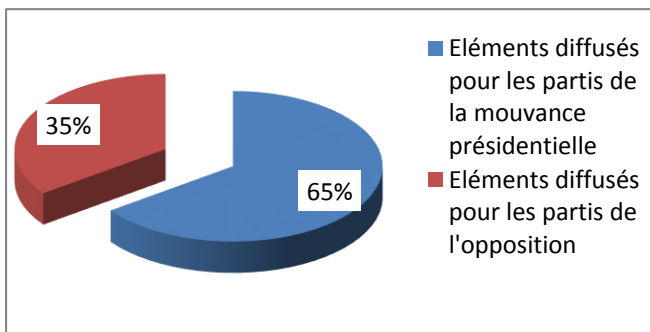


Figure 3: Proportion d'éléments diffusés par *La Radio nationale* pour les partis et mouvements politiques en 2009.

Source : Réalisation sur la base des archives de *La Radio nationale*, décembre 2018.

Comme on peut le remarquer aisément sur cette figure, l'accès n'est pas totalement équitable à *la Radio nationale*, mais ce taux de 35 % des éléments diffusés pour les partis politiques de l'opposition illustrent qu'ils ont accès à la radio publique. Cet écart peut bien se justifier par le fait que les partis politiques de l'opposition sont souvent attentistes et ne réagissent pas souvent sur les questions de l'actualité. Or, les partis de la mouvance présidentielle, avec leur nombre, occupent quotidiennement l'opinion publique à travers les différentes déclarations abondamment diffusées dans les médias publics. Et en la matière, *La Télévision nationale* reste un cas préoccupant.

2.3- Les périodes non électorales : moments de prédilection pour la caporalisation de *La Télévision Nationale* par la mouvance présidentielle

Le changement de régime intervenu à la faveur de la Conférence des forces vives de la nation de février 1990, n'a pas permis d'instaurer dans les organes de service public, la pratique démocratique. En effet, les délégués ont condamné le rôle joué par ces organes dix-sept durant en tant qu'instrument de propagande révolutionnaire. Dans ce cadre, F. Azokpota (2016, p. 116), écrit :

la critique est assortie de recommandation qu'on peut résumer par le slogan suivant : plus jamais, l'ORTB ne sera comme avant, un slogan qui revêt une double signification : l'office ne sera plus un instrument au service exclusif d'un groupe politique, fut-il

détenteur ou non du pouvoir, pour lutter contre d'autres groupes politiques et associations ; en d'autres termes, il doit cesser d'être un média d'Etat, pour devenir un média du service public, c'est-à-dire un patrimoine commun à l'ensemble des Béninois et des Béninoises, au service de toutes les forces politiques et de toutes les composantes de la société civile. L'ORTB doit cesser également d'exercer le monopole dans le secteur de l'audiovisuel. Il doit s'adapter au libéralisme qui caractérise le renouveau démocratique né de la Conférence nationale.

Si le second vœu a pu être réalisé grâce à la démonopolisation effective des ondes, le premier est resté jusqu'à maintenant, un vœu pieux. Puisque la chaîne publique de télévision est encore sous l'emprise du pouvoir exécutif. Malgré le multipartisme intégral qui bat son plein au Bénin, *La Télévision nationale* fonctionne encore comme un outil de propagande aux mains des décideurs politiques. Près de trois décennies après l'historique Conférence des forces vives de la nation, les productions de l'ORTB-TV sont dominées par les activités du pouvoir exécutif. Une chose qui se traduit par une couverture de toutes les activités du Chef de l'Etat. Déplorant ce fait, A. Choubadé (2011, p. 104) écrit :

en période non électorale, *La Télévision Nationale* se réduit tout simplement à une télévision gouvernementale. On y passe, presque exclusivement, que les points de vue du Chef de l'Etat et de sa mouvance politique à longueur du temps. Plusieurs manifestations des formations politiques hostiles au pouvoir sont purement et simplement boycottées^{xxiii} par les équipes de reportage.

Les Journaux télévisés de 20 heures de *La Télévision nationale* sont comme ce que M. Sow (2016, p. 183) qualifie de « [...] meeting politique du parti présidentiel ». En effet, sous le président Boni Yayi, en plus du temps d'antenne constitutionnellement réservé au Chef de l'Etat et aux institutions de la République, on assiste à une caporalisation de la télévision publique par les partis et mouvements politiques de la mouvance présidentielle. Et ceci en violation des textes qui encadrent l'accès des partis politiques, associations et citoyens aux médias de service public. L'article 5 de la décision n°98-050/HAAC portant modification de la décision n°95-062/HAAC relative à l'organisation de l'accès équitable des partis politiques, des associations et des citoyens aux médias de service public, dispose :

le temps de passage à l'antenne est fixé, pour le compte de chaque parti politique, à deux (2) minutes par député et par mois tant à la radio qu'à la télévision, quelle que soit la langue de communication utilisée.

L'article 7 de cette même décision dispose :

outre les dispositions prévues aux articles 11 et 12 ci-dessous, il est attribué à l'ensemble des partis politiques régulièrement déclarés mais non représentés à l'Assemblée nationale, un forfait mensuel de trente (30) minutes à la radio et de trente (30) minutes à la télévision toutes langues confondues.

Or, pour le seul mois de mars 2009, les FCBE, parti au pouvoir, ont bénéficié de la diffusion de neuf (9) activités différentes de plus de deux (2) minutes par activité soit plus de 20 minutes de temps d'antenne à *La Télévision nationale*. Quand on ajoute les temps d'antenne des autres partis et mouvements politiques non représentés à l'Assemblée nationale, on dépasse pour ce seul mois de mars 2009, le cap de plus d'une heure de temps d'antenne pour les vingt-sept (27) éléments diffusés pour le compte de la mouvance présidentielle. La violation de ces dispositions devient plus accentuée en période de pré-campagne électorale où les responsables de l'ORTB ne s'interdisent plus rien. Par exemple, l'édition du Journal télévisé de 20 heures du 29 janvier 2011, qui a duré 49 minutes 23 secondes, a été entièrement consacrée à la déclaration de candidature du président Boni Yayi, candidat à sa réélection. Il en est de même pour les éditions des 30 et 31 janvier 2011 qui ont respectivement duré 41 minutes 49 secondes et 56 minutes 27 secondes et dans lesquelles ce ne sont que les déclarations de soutien au président Boni Yayi, candidat à sa propre succession, qui ont été diffusées.

Cette forte médiatisation des partis et mouvements politiques de la mouvance présidentielle a été remarquable durant les deux quinquennats du président Boni Yayi. La figure 3 ci-dessous, illustre parfaitement la confiscation dont a fait l'objet, *La Télévision nationale* par la mouvance présidentielle.

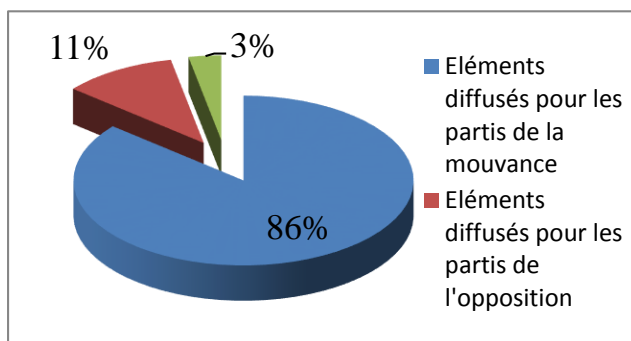


Figure 4 : Proportion des éléments diffusés dans les JT pour les partis et mouvements politiques entre 2006 et 2016

Source : Réalisation sur la base des archives audiovisuelles de l'ORTB, août 2019.

Cette figure montre à quel point, les partis et mouvements politiques de la mouvance présidentielle de Boni Yayi ont caporalisé la chaîne publique. En effet, entre 2006 à 2016, ils ont bénéficié à eux seuls, de 86 % des éléments politiques diffusés sur les antennes de l'ORTB-TV. Pendant ce temps, les partis politiques de l'opposition, n'ont vu que 11 % de leurs activités diffusées sur les antennes de *La Télévision nationale*. Quant aux partis neutres, ils n'ont bénéficié que de la portion congrue de 3 %.

Ce traitement réservé à l'opposition écrit F. Laleyè (2011, p. 135) « [...] a trait avant tout à la culture politique [...] ». D'après lui, cette pratique trouve ses origines dans « [...] le célèbre appel de Goho qui comportait la fameuse allégorie de la rivière, en 1993 » (F. Laleyè, 2011, p. 135). Il ajoute :

quand le président Nicéphore D. Soglo, à l'occasion de la création, par son épouse, du parti la Renaissance du Bénin, avait lancé un appel à tous les acteurs de la classe politique qui le soutenaient à rejoindre son parti, affirmant notamment que " la biche ne peut pas se fâcher avec la rivière " [...] Cette pratique redoutable, une sorte de règle du "tout ou rien", se traduit en politique politicienne par la confiscation de toute la mise par le vainqueur de l'élection présidentielle (F. Laleyè, 2011, p. 135-136).

Le corolaire de cette politique du tout ou rien fait que « personne ne veut faire franchement de l'opposition, au point que même ceux qui y sont, évitent, sous divers prétextes, de le dire clairement et de remplir les formalités légales [...] » (F. Laleyè, 2011, p. 137). C'est ce qui explique le fait qu'on remarque plus d'activités couvertes et diffusées sur les antennes de l'ORTB-TV pour le compte des partis et mouvements politiques de la mouvance présidentielle. L'effet numérique aidant, les partis ou mouvements politiques de la mouvance présidentielle, n'ont pas besoin de bénéficier chacun de deux reportages par mois avant de dépasser largement les diffusions de l'opposition.

L'opposition politique n'est pas restée muette face à cette situation.

3. Combat des acteurs politiques et journalistes pour un accès équitable aux médias publics

3.1- Le conflit permanent entre les responsables de l'ORTB et l'opposition

La coalition politique l'Union fait la Nation^{xxiii} qui a été victime d'un « black-à-out »^{xxiv} sur les antennes de *La Télévision nationale*, a mené plusieurs actions pour changer la donne. A travers des marches, des communiqués, des assignations en justice... cette alliance de partis politiques de l'opposition au président Boni Yayi, a utilisé tous les moyens qui s'offrent à elle pour bénéficier

des mêmes traitements que les partis soutenant les actions du chef de l'Etat sur la télévision publique.

Les brouilles entre les responsables de l'UN et les autorités de l'ORTB ont commencé pendant les débats parlementaires sur les réformes électorales en 2010. En effet, après les débats organisés par Stéphane Todomè^{xxxv}, qui a reçu successivement Alexandre Houndondji^{xxxvi} et Zachari Baba Body^{xxxvii} au sujet des nouvelles lois électorales et la situation politique nationale, les responsables de l'UN ont, après plusieurs échanges de courriers, pu obtenir un accord de principe du Dg de l'ORTB pour l'organisation d'un débat contradictoire à *La Télévision nationale* d'environ une heure. Les responsables de l'UN écrivaient :

heureux de pouvoir s'adresser aux téléspectateurs de cette chaîne dans une grande émission, elle a informé ses responsables de terrain pour leur permettre de suivre les débats prévus pour le dimanche, 26 septembre à 21 heures^{xxxviii}.

Mais c'est sans compter avec la volonté des responsables de l'office de télévision de ne pas permettre l'expression des voix discordantes sur « leurs antennes ». Dans l'après-midi du dimanche, 26 septembre 2010, le directeur de la télévision annonce aux responsables de l'UN, le report de l'émission à la semaine suivante. Au sujet des raisons évoquées par les responsables de l'ORTB pour motiver le report de cette émission, les responsables de l'UN écrivent :

ses collègues journalistes lui auraient suggéré, dans une lettre, de reporter le débat parce que les lois sont encore en discussion à l'Assemblée nationale. Ils auraient également souligné qu'ils ne disposaient pas d'exemplaires des lois et n'avaient donc pas suffisamment préparé l'émission^{xxxix}.

Des arguments qui ne convainquent pas les responsables de l'UN. Dans leur communiqué de protestation, ils relèvent que « pourtant, le directeur de la télévision avait en personne animé deux émissions sur le même sujet alors que les conditions étaient les mêmes^{xxx} ». Mieux, ils racontent qu' :

au lendemain de ce refus, la chaîne a cru équitable d'inviter les responsables de la MIRENA à venir rassurer l'opinion publique malgré le déroulement calamiteux des opérations d'établissement de la LEPI dans les départements de l'Ouémé et du Plateau^{xxxi}.

Plus tard, Michel Makpénon et Eric Houndété, tous deux membres de l'UN, ont été interdits de participer à un débat à *La Télévision nationale* sur la Liste Electorale Permanente Informatisée (LEPI). Les différentes réactions qui ont suivi les interdictions de participation à un débat sur *La Télévision nationale*, ont permis à la seule coalition politique de l'opposition, l'UN, d'obtenir, le 29 mars 2012, la réalisation d'un entretien de plus d'une heure^{xxxii} sur la chaîne publique.

En réponse à Bruno Amoussou qui, invitait la presse à les accompagner mieux que le passé, Wabi Boukari^{xxxiii}, répondait :

Je voudrais vous affirmer également la disponibilité de l'ORTB à vous recevoir chaque fois que le besoin se fera sentir^{xxxiv}. Personne n'a jamais dit à l'ORTB, "ne prenez pas les responsables de l'UN ou les responsables de la RB". Il y a des choses qu'on ne peut pas dire. Il y a des choses que moi, je ne voudrais pas dire ici, parce que comme le dit un petit adage [...] le sage pense toujours tout ce qu'il dit même s'il ne dit toujours pas tout ce qu'il pense^{xxxv}.

Il est à souligner qu'après cette émission, les responsables de l'UN n'auront plus d'autres occasions pour débattre des questions de politique nationale sur la chaîne nationale. Cette situation de déni aux acteurs de l'opposition, le droit de participer à des débats télévisés pour opiner sur l'actualité politique, a amené ceux-ci à organiser, le 5 septembre 2013, une marche de protestation sur l'office. Dans leur déclaration lue par le député à l'Assemblée nationale, Éric Houndété, les responsables rappellent que :

L'Union fait la Nation s'est particulièrement investi depuis plusieurs mois dans la dénonciation de cette situation qui consacre le boycott systématique des partis politiques, notamment de l'opposition, et le sabotage de la couverture médiatique de leurs activités. Dans le même temps, elle a adressé de nombreuses correspondances à l'ORTB pour solliciter des émissions de réaction aux déclarations gouvernementales, de présentation de ses propositions à la Nation ou de commentaires de l'actualité nationale et internationale^{xxxvi}.

Mais grande a été leur surprise de constater que les dirigeants de l'ORTB n'ont pas daigné donner suite à leurs différentes doléances. Une chose qui, selon les responsables de l'UN, est une entorse à la décision 98-050/HAAC du 17 juin 1998 qui dispose en son article 3 :

pour l'animation de la vie politique nationale, il est attribué à chaque parti politique ou à chaque alliance de partis représentés à l'Assemblée Nationale, une tranche horaire mensuelle à la radio, à la télévision et des espaces rédactionnels dans le quotidien "*La Nation*"

A la fin de leur marche, les responsables de l'UN annonçaient user d'autres formes de pression pour exiger :

le bénéfice immédiat des temps d'antenne prévus par la décision n° 98-050/HAAC du 17 juin 1998, avec la fixation du jour et de l'heure des émissions ; la programmation, ici et maintenant, d'une émission destinée à faire connaître ses points de vue sur

les questions d'intérêt national de l'heure, comme cela était indiqué dans sa lettre du 31 juillet 2013, restée sans réponse comme à l'accoutumée ; la garantie d'accès pour l'UN, aux organes publics d'information chaque fois que le gouvernement ou ses partisans posent des actes ou se prononcent sur des faits ou des questions politiques, sociales ou économiques d'intérêt national ; l'organisation de débats contradictoires, à la demande de l'UN, pour éclairer l'opinion publique^{xxxvi}.

En réaction aux dénonciations des responsables de l'UN, le Directeur général de l'ORTB, Stéphane Todomè, dans l'édition du Journal Télévisé de 20 heures déclare :

C'est un problème d'incompréhension. Parce que je leur ai dit et je l'affirme que nous n'avons rien contre l'UN. Ce que nous faisons respecte la réglementation en vigueur. Ils ont attiré notre attention sur le fait qu'ils ne sont pas toujours présents sur nos antennes pour répondre au gouvernement quand ils se trouvent attaqués ou bien pour donner leur point de vue sur des questions majeures d'actualité qui engage la vie de notre nation et qu'il y ait beaucoup plus de compréhension, de fluidité et que nous appliquions les textes notamment la décision n° 98-050/HAAC du 17 juin 1998 qui organise l'accès de l'opposition aux antennes de l'ORTB^{xxxvii}.

Une action qui restera sans effet. Toutes choses qui ont amené les responsables de l'UN à assigner en justice, le 12 décembre 2013, le Dg de l'ORTB et le Directeur de *La Télévision Nationale*. Ils sont accusés d'«abus de fonction»^{xxxix}. Et comme toujours, ce sera sans suite.

La victime collatérale de cette situation, est le candidat unique de l'opposition, Me Adrien Houngbédji. Ce dernier, tout comme la coalition politique qui porte sa candidature, semble être interdit des antennes de *La Télévision nationale*. Dans l'une de leur pétition adressée aux responsables de l'ORTB, les journalistes et assimilés de l'office ont dénoncé :

le refus manifeste de la Direction Générale et de la Direction de la Télévision de programmer un entretien avec le Président du Parti du Renouveau Démocratique (PRD), Maître Adrien Houngbédji, en dépit de l'injonction faite par la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) à l'ORTB, depuis octobre 2009^{xl}.

Plus tard^{xli}, par des stratagèmes, les responsables de l'ORTB l'ont, une fois encore, empêché d'utiliser *La Télévision nationale* pour faire connaître sa vision au peuple béninois, ceci malgré la décision n°011/HAAC du 8 février 2011 de la HAAAC qui oblige l'ORTB, à diffuser en intégralité la déclaration de candidature

de Me Adrien Houngbédji et de ABT^{xlii}. En effet, après la diffusion en intégralité de la déclaration de candidature du président-candidat, Boni Yayi, pour la présidentielle de 2011, sur les antennes de l'ORTB, les deux candidats les plus influents de l'opposition, Me Adrien Houngbédji et Aboudoulaye Bio Tchane, ont saisi la HAAAC aux fins de bénéficier des mêmes avantages sur la chaîne nationale. C'est ainsi, qu'à travers sa décision n°11-011/HAAC du 8 février 2011, la HAAAC obligeait les responsables de l'ORTB, à diffuser en intégralité et dans les mêmes conditions, la déclaration de candidature de ceux-ci. Une fois encore, les responsables de l'ORTB ne se sont pas pliés aux injonctions des conseillers de l'autorité régulatrice des médias.

Il est à faire remarquer que cette situation faite à Me Adrien Houngbédji est due à son opposition au régime de Boni Yayi. Puisque dès que son parti, le PRD, a décidé de soutenir le candidat de la mouvance présidentielle^{xliii} à l'élection présidentielle de 2016, Me Adrien Houngbédji a été reçu en entretien sur les plateaux de l'ORTB. Dans un entretien diffusé sur les antennes de l'ORTB, le 28 janvier 2016 et d'une durée de 1 heure 20 minutes 9 secondes, le président de la formation politique, le PRD, a expliqué à l'opinion nationale et internationale, les raisons qui sous-tendent sa décision de soutenir le candidat de la mouvance présidentielle. C'est donc dire, que son inaccessibilité aux médias publics notamment *La Télévision nationale*, est dû au simple fait de son appartenance à l'opposition.

Les journalistes de l'Ortb n'ont pas manqué, eux aussi, de protester contre cette situation d'injustice faite aux partis de l'opposition.

3.2- Les protestations des journalistes de l'ORTB

L'absence de l'expression plurielle sur les antennes de l'ORTB est mal vécue par certains journalistes de l'office. Contraints d'agir contre les exigences du métier, certains journalistes ont dû recourir à des formes de lutte pour se faire entendre des autorités. La première action forte qui dénote du malaise ambiant entre les responsables de l'ORTB et les journalistes est la démission d'Anick Balley, rédactrice en chef de *La Télévision nationale*, le 11 octobre 2010. A sa suite, des agents de *La Télévision nationale*, ont adressé une lettre ouverte à leur Directeur général dans laquelle ils réclament l'«équilibre de l'information et le respect des libertés»^{xliv}. Ceux-ci se désolent du peu d'attractivité de *La Télévision nationale* auprès des populations qu'elle est censée servir. Dans un environnement concurrentiel, les agents de l'office se désolent du fait que «[...] les populations du Bénin, [...] détournent leurs regards de *La Télévision Nationale* perçue comme la caisse de résonance d'un seul courant politique»^{xlv}. Les travailleurs de la chaîne publique se disent «[...] déçus face aux nombreuses violations des libertés [...] qui se traduisent par la censure sous toutes ses formes [...]»^{xlvi}. Une censure dont les principales victimes sont les partis et personnalités politiques de l'opposition. En effet, comme présenté plus haut, les autorités de l'ORTB

mettent tout en œuvre afin de ne pas admettre sur les plateaux de *La Télévision publique*, des voix discordantes. Et pour atteindre leurs objectifs, ceux-ci ne s'interdisent rien, même si cela va à l'encontre des règles déontologiques du métier. Il s'agit par exemple :

de l'intervention inopinée du Directeur de la Télévision en direct sur le plateau du Journal Télévisé pour empêcher la diffusion du compte-rendu de la conférence de presse organisée par la Coalition ABT ; l'interdiction de diffuser sur *La Télévision nationale* l'enquête réalisée sur l'état d'avancement des chantiers du cinquantenaire de l'indépendance à Porto-Novo ; les éléments du journal annoncés en titre et sucrés en cours d'édition au grand dam du présentateur et des téléspectateurs ; les ordres et les contre-ordres donnés par des responsables empêtrés dans des conflits de compétence, de leadership et d'intérêts notamment ; les relations tendues et les altercations fréquentes entre le Directeur de la Télévision et le Chef du Service de l'Information et les responsables du Service de la Production^{slvii}.

Se fondant sur les règles qui régissent l'exercice du journalisme basées sur « (...) l'équilibre de l'information et le respect du droit du citoyen à l'information »^{slviii}, les journalistes de l'ORTB ont exigé dans leur lettre :

le respect des principes et des mécanismes mis en place pour assurer l'équilibre dans la collecte, le traitement et la diffusion de l'information ; le respect des recommandations de la Haute Autorité de l'Audiotvisuel et de la Communication ; le respect des décisions prises par les Journalistes réunis en Conférence de Rédaction en ce qui concerne la programmation des reportages, l'élaboration du contenu des Journaux, le choix des thèmes à débattre et des personnes ressources à inviter....

Ces différentes exigences ne trouveront pas d'écho favorable auprès du Directeur Général de l'ORTB.

L'action qui a fait grand bruit et touché directement le président de la République, est l'appel solennel du journaliste et présentateur de *La Télévision nationale*, Ozias Sounouvou, lancé le lundi, 12 janvier 2015, au cours du journal télévisé de 23h30. En effet, après la diffusion du compte-rendu de la marche à Paris pour la liberté de presse et d'expression, de certains Chefs d'Etat dont Boni Yayi, suite à l'attaque du journal satirique, Charlie Hebdo, où le président béninois, a coulé des larmes, le journaliste déclare :

être heureux et fier du sens de l'engagement de Boni Yayi, devenu Charlie pour la liberté de presse en France et à l'international. Comme on aurait aussi aimé que pour aller

jusqu'au bout de cet engagement, que le chef de l'Etat devienne Charlie-Ortb. Charlie-Ortb pour la liberté de presse sur le service public de l'audiovisuel au Bénin ; liberté de presse qui rime avec ouverture des antennes de la télévision nationale aux vrais débats contradictoires sur les grandes questions politiques et autres qui engagent le présent et l'avenir de la nation. Monsieur le président de la République, sauvez la liberté des journalistes à l'Ortb, précieux héritage de la Conférence nationale, entre autres, et entrez dans l'histoire. Pardon pour cette impertinence, n'est-ce pas là aussi l'esprit Charlie. Clause de conscience et devoir républicain obligent. Monsieur le Président de la République, vous êtes notre recours, rendu obligé ce soir après trois pétitions infructueuses des journalistes de l'Ortb, pour le retour de la liberté de presse sur le service public. Nous voulons juste faire notre métier et prendre notre part à la construction de la République. Vive le service public de l'information sur la chaîne publique^{slix}.

Cette déclaration quelque peu osée vu le contexte politique de l'époque a été bien accueillie par la population qui ne demandait que les journalistes de l'ORTB jouent leur rôle de façon professionnelle.

Dans l'absolu, il ne revenait pas au Chef de l'Etat, de venir organiser comment doit se faire le traitement de l'information à l'ORTB. Il revenait aux journalistes eux-mêmes d'arracher leur liberté en ne servant pas une chapelle politique donnée mais de travailler selon la déontologie. Et c'est souvent ce courage qui manque aux journalistes. Car, le faire, c'est prendre de gros risques.

Conclusion

La question de l'accès équitable des partis politiques aux médias publics a été très préoccupante sous le régime de Boni Yayi. Celui-ci et sa majorité présidentielle, ont tout le temps, caporalisé les organes publics. Une mise presque sous-tutelle des organes publics aux fins de la propagande du régime et des partis de la majorité présidentielle, qui rompt avec les visions des délégués à la Conférence des forces vives de la nation qui ont œuvré pour l'indépendance des médias publics de tout pouvoir. La conséquence de cette caporalisation des médias publics est que les partis politiques de l'opposition n'ont pas accès aux médias publics. Une chose qui ne participe pas au renforcement des pratiques démocratiques au Bénin.

Sources et bibliographie

Sources orales

Jonhson André-Marie, 66 ans Journaliste à l'ORTB-TV à la retraite, entretien du 23 juillet 2019, à Cotonou

Tchobo Marcel, 58 ans, journaliste à l'ORTB Radio à la retraite, entretien du 27 août 2013 à Cotonou

Sources d'archives et imprimées

Loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, in Journal officiel de la République du Bénin, du 1^{er} Janvier 1991, p. 2-19 ;

Loi organique n°92-021 du 21 août 1992 relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, in Journal officiel de la République du Bénin du 15 novembre 1992, p.574-578.

Communiqué de presse l'UN du 27 septembre 2010 signé du Coordonnateur général Kolawolé A. Idji

Lettre ouverte des Agents de l'ORTB au DG en date du 13 octobre 2010

Biographie

African Media Barometer, 2009, *Première analyse locale du paysage médiatique en Afrique, Bénin : 2009*, ABM, Cotonou

AZOKPOTA F., 2013, *L'audiovisuel public au Bénin : de Radio-Cotonou à l'ORTB*, ORTB Editions, Cotonou

Carlos J., 2010, « Place du quotidien de service public « La Nation » dans l'espace médiatique béninois », communication à l'occasion du 5000^{ème} numéro de La Nation, in *La Nation* n°5001 du vendredi 28 mai 2010

Choubadé A., 2011, *Réponse béninoise aux défis de l'alternance politique en Afrique : l'Union fait la Nation*, Ididun, Paris

Houngbédji W. L., année non précisée, *La liberté et devoir de vérité*, Cotonou

Houssou B., 2012, *Les secrets du K.O : Election présidentielle de mars 2011 au Bénin*, Édition COPEF, Cotonou,

Laleyè F., 2011,

Nouwligbeto F., 2008, *Les médias béninois à l'ère du changement*, rapport sur l'Etat de droit et de la démocratie, DHPD, Cotonou

SOW M., 2016, *Médias et pouvoirs politiques au Sénégal : étude de la transition d'une presse d'Etat vers un pluralisme médiatique*, Thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication,

Journaux

La Nation numéro spécial n°5000 du jeudi 27 mai 2010

Webographie

<http://quotidien-lematinal.info/propos-enrages-du-journaliste-ozias-sounouvou-sur-la-television-nationale/> consulté le 30 aout 2018 à 15 h 20

<https://lanouvelletribune.info/archives/benin/politique/17249-acces-equitable-aux-medias-publics-au-benin-l-un-assigne-l-ortb-en-justice> consulté le 30 aout 2017 à 10 h

concentration de nickel au sud du village de Séké et du diamant microscopique dans le bassin de la rivière Magou et dans le bassin de Dassari.

^{vi}Ce que la plupart des pays du Tiers-monde semblent totalement ignorer. Ils croyaient au philanthropisme soviétique. Pour eux les Soviétiques doivent envoyer d'importants flux financiers pour soutenir sans contrepartie, leurs efforts de développement.

^{vii}Créée le 13 mars 1954, le KGB est l'organisation chargée de la sécurité de l'URSS. C'est la police secrète de l'union soviétique et des services des renseignements généraux. Ces domaines de compétences le contre -espionnage, l'espionnage extérieur, la liquidation des opposants et des organisations contrerévolutionnaires à l'intérieure de l'URSS et à l'étranger.

^{viii}La perestroïka signifie une mutation profonde et engendre d'énormes transformations qualitatives.*

^{ix}C'est-à-dire transparence politique. Elle suppose le droit de critique donné à la population. C'est aussi l'ouverture du régime soviétique à une plus grande liberté d'expression dans les médias, dans les arts et sur le plan idéologique. Elle autorise même les manifestations et les grèves. Elle laisse le libre choix entre plusieurs candidats lors des élections. Cela signifie aussi une sorte de bonne volonté gouvernementale à accepter un débat sur certains sujets, pourvu qu'il soit constructif. Cette manière de penser est un phénomène entièrement novateur pour la société russe qui découvre qu'elle était depuis plusieurs décennies embrigadée.

^xLa Chine est vraiment préoccupée par la question d'équilibre entre puissances et souhaite l'érection du Tiers-monde comme une troisième puissance dont elle serait la tête de pont. Son ambition n'étant pas de se porter comme un modèle à suivre, la politique chinoise consiste à faire en sorte que toutes les composantes du Tiers-monde, qu'elles soient d'obédience marxiste ou non, gardent leur autonomie de pensée et d'action vis-à-vis des puissances rivales.

^{xi} André-Marie Jonhson, Entretien, Cotonou, 23 juillet 2019

^{xii} Il est écrit : « Les partis politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent librement leurs activités dans les conditions déterminées par la Charte des partis politiques. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale, de la démocratie, de l'intégrité territoriale et la laïcité de l'Etat ».

^{xiii} *La Nation* numéro spécial n°5000 du jeudi 27 mai 2010

^{xiv} *Idem*

^{xv} *Ibidem*

^{xvi} *Ibidem*

^{xvii} *Ibidem*

^{xviii} Entretien personnel, 23 juillet 2019

^{xix} Lettre du Collectif des journalistes et assimilés de l'Ortb publiée par le quotidien *Le matinal*, le 17 décembre 2014 à 08:55:46 sur <http://quotidien-lematinal.info/collectif-des-journalistes-et-assimiles-de-lortb/>

^{xx} *Idem*

^{xxi} *Ibidem*

^{xxii} Cette déclaration est à nuancé. Les activités des partis politiques de l'opposition ne sont pas toutes boycottées.

^{xxiii} Alliance politique constituée par les partis les plus importants sur l'échiquier politique au Bénin à savoir : le PRD, le PSD, la RB, le MADEP, UNDP et Force Clé, en janvier 2010.

^{xxiv} Ceci ne concerne que la participation à des débats politiques et contradictoires sur La Télévision nationale. Car comme on l'a montré dans les sous-titres précédents, les activités des partis politiques de l'opposition sont dans une certaine mesure diffusées sur *La Télévision nationale*.

^{xxv} Directeur de *La Télévision nationale* à l'époque

^{xxvi} Conseiller spécial aux affaires politiques du Président Boni Yayi

^{xxvii} Ministre chargé des Relations avec les institutions

^{xxviii} Communiqué de presse l'UN du 27 septembre 2010 signé du Coordonnateur général Kolawolé A. Idji

^{xxix} *Ibidem*

^{xxx} *Ibidem*

^{xxxi} *Ibidem*

^{xxxii} L'entretien a durée exactement 1h 26 minutes 30 secondes

^{xxxiii} Le Directeur en ce moment de *La Télévision nationale*

^{xxxiv} Une promesse qui ne sera jamais tenue car, plus aucun responsable de l'UN ne sera reçu sur *La Télévision Nationale*.

^{xxxv} Extrait de l'émission l'actualité nationale vue par l'UN diffusée le 29 mars 2012 à l'ORTB

^{xxxvi} Déclaration de l'UN lue à l'issue de leur marche pacifique sur l'ORTB, le 5 septembre 2015.

^{xxxvii} *Idem*

^{xxxviii} Mais les responsables de l'UN ne réclament pas la diffusion de compte rendu de leurs activités sur les antennes de *La Télévision Nationale*. Ils réclament plutôt des temps d'antennes pour qu'à travers des entretiens ou des débats, opiner sur l'actualité politique nationale. Donc parlé ainsi, c'est donc déplacé le problème.

^{xxxix} <https://lanouvelletribune.info/archives/benin/politique/17249-acces-equitable-aux-medias-publics-au-benin-l-un-assigne-l-ortb-en-justice> consulté le 30 aout 2017 à 10 h 30

^{xl} Lettre adressée au Directeur Général de l'ORTB, le 13 octobre 2010.

^{xli} C'est-à-dire pendant la période préélectorale de la présidentielle de 2011.

^{xlii} Aboudoulaye Bio Tchané

^{xliii} Il s'agit de Lionel Zinsou

^{xliv} Lettre ouverte des Agents de l'ORTB au DG en date du 13 octobre 2010

^{xlv} *Idem*

^{xlvi} *Ibidem*

^{xlvii} *Ibidem*

^{xlviii} *Ibidem*

^{xlix} Propos enragés du Journaliste Ozias Sounouvou sur la télévision nationale publié en ligne par le quotidien *Le Matinal* le 14 janvier 2015 à 09:35:40 <http://quotidienlematinal.info/propos-enrages-du-journaliste-ozias-sounouvou-sur-la-television-nationale/> consulté le 30 aout 2018 à 15 h 20

Notes importantes :

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction, intégrale ou partielle réservés pour tous pays. L'auteur est seul propriétaire des droits et responsable du contenu de ce livre. Les idées avancées et soutenues dans chaque article de ce livre n'engagent que les auteurs.